

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LYON ET LE DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
36 f. 18 f. 9 f.
HORS DU DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
Un an. Six mois. Trois mois.
40 f. 20 f. 10 f.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1er.
A PARIS, chez MM. LEMOLLIVET et C^e, directeurs de l'Office-Correspondance, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 46, et chez M. DELAIRE, rue Jean-Jacques-Rousseau, n° 5.

Les Lettres et Envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. KAUFFMANN, Rédacteur en chef du Journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, le 7 novembre 1848.

Toute résistance a cessé à Vienne; la démocratie est vaincue par les troupes impériales, la liberté succombe encore une fois en Autriche.

Les conséquences de cette triste victoire de la cour sur le peuple sont immenses; peut-être n'apparaissent-elles pas tout entière aux regards des hommes superficiels, mais, pour peu qu'on y réfléchisse, il est impossible de se méprendre sur leur gravité. Si l'insurrection de Vienne eût trouvé un concours actif dans les provinces autrichiennes, le succès n'eût pas été long-temps douteux; les régiments se fussent bientôt désorganisés en face des citoyens armés pour la conquête de la liberté, et l'empereur en eût été réduit à de nouvelles transactions pour conserver un trône constitutionnel.

L'appui des Hongrois, si long-temps promis, toujours différé, pouvait faire une diversion puissante; mais comment compter sur des nobles qui, en réalité, ne revendiquaient rien que le droit d'écraser plus librement les paysans, qui n'étaient poussés à la guerre que par la pensée ambitieuse de faire de leur capitale la capitale de l'empire? Soit que des conventions secrètes aient arrêté leur marche, soit que, mesurant le danger, ils aient craint de s'engager dans la lutte contre des forces supérieures, les Hongrois n'ont point paru sur le champ de bataille et ont abandonné Vienne à ses seules ressources.

Un concours utile ne pouvait pas être attendu d'hommes qui, ne partageant pas les opinions politiques des insurgés, ne sauraient avoir leur enthousiasme. Une coalition peut réunir des forces qui n'ont pas un intérêt immédiat bien grand à agir ensemble, à concourir au même but; c'est là le résultat des efforts de la diplomatie; mais comment espérer que les Hongrois pourraient venir en aide à la cause démocratique lorsque leurs intérêts actuels, les intérêts de leur cause, dans ce moment, leur conseillaient de traiter avec l'empereur et d'abandonner Vienne?

Il faut envisager, en effet, les conséquences que devait avoir le triomphe de l'insurrection appuyée par les Hongrois. Ceux-ci rabaissaient l'orgueil de l'empereur, et si un tel succès flattait leur vanité, il était loin de servir la cause qui leur a mis les armes à la main. La véritable ennemie des seigneurs hongrois, c'est la démocratie qui, victorieuse, eût brisé leurs privilèges, aboli leurs droits, affranchi les paysans du joug, fait cause commune avec les Croates contre les Maggiars.

Le concours de Jellachich en faveur de l'empereur n'est pas autre chose qu'une protestation contre la domination, contre la tyrannie hongroise; c'est un calcul. Entraînés par l'influence de leur chef que l'Autriche a mis habilement dans ses intérêts, les Croates commencent par frapper leur ennemi immédiat, celui dont ils ont le plus à souffrir, celui qui comprime leur nationalité; l'empereur est leur protecteur véritable. Ce qui se passe entre les Croates et les Hongrois ressemble, mais en grand, aux luttes du moyen-âge où les communes invoquaient l'appui du roi de France pour détruire la tyrannie des seigneurs et s'affranchir du lien féodal. Seulement, le théâtre de la guerre est plus vaste, la question est plus large; ce sont deux races qui combattent l'une contre l'autre; la race vaincue, soumise, prête secours à l'empereur contre sa capitale insurgée, en attendant que celui-ci l'aide à son tour contre ses propres dominateurs.

Voilà pourquoi les Hongrois ne pouvaient pas prêter un concours sérieux à la démocratie de Vienne, pourquoi ils l'ont

laissé écraser. De quelque côté que fût le succès, ils se retrouvaient devant l'un des deux ennemis; ils ont ménagé leurs forces, les laissant s'entre-détruire.

Maintenant qui oserait répondre que les conquêtes précédentes ne seront pas ravies au peuple autrichien? Qui voudrait marquer le point où le despotisme impérial s'arrêtera dans l'enivrement de la victoire? Les réactions ne sont-elles pas aveugles? La vengeance ne les entraîne-t-elle pas? ne leur fait-elle pas oublier toute raison? Quelle force, quelle puissance laissera-t-on à la diète elle-même? Le peuple est vaincu, peut-être ses représentants seront-ils bientôt renvoyés chez eux afin de laisser au pouvoir toute liberté d'action. Nous croyons peu à l'intelligence d'un empereur épileptique et à la modération de ses conseillers.

Ce n'est pas seulement au dedans que doivent se faire sentir les conséquences de la défaite des Viennois. La démocratie victorieuse, l'Italie était affranchie par le fait. Conséquente avec elle-même, elle ne pouvait plus retenir sous le joug des populations qui, comme elle, en appellent aux armes pour conquérir l'indépendance de la patrie. L'armée autrichienne eût repassé le Tyrol; Venise délivrée des inquiétudes et des périls d'un siège, Trieste affranchie des craintes que lui inspirent la flotte ennemie, toutes deux libres, pouvaient devenir les alliées de l'Autriche régénérée, mais cessaient de subir son joug. Aujourd'hui les armées qui maintiennent encore sous le joug la Lombardie et une partie de la Vénétie vont se renforcer de tous les corps dont la soumission de Vienne permet de disposer, et c'en est fait de toute liberté, parce que toute résistance sera vaincue des deux côtés des Alpes tyroliennes.

La Prusse qui s'agit pour asseoir des institutions durables sur des bases plus solides, soutenue par le mouvement autrichien, triomphant de son roi et le contraignant à des concessions plus larges que celles obtenues jusqu'ici; mais la démocratie y succombe sous le coup qui frappe Vienne, du moins nous le craignons. La leçon est trop rude pour ne pas servir aux patriotes, et la cour de Prusse est trop habile pour ne pas user des avantages qu'elle lui donne.

Le congrès démocratique réuni à Berlin en a vainement appelé au peuple allemand, le suppliant de marcher au secours de Vienne; son appel n'a pas été entendu. Il s'est adressé à la diète de Francfort; on lui a répondu par le dédain. La majorité de l'Assemblée nationale de Berlin a repoussé la proposition faite par le côté gauche d'inviter le cabinet à envoyer des forces à Vienne. Le peuple s'est mis à rédiger des pétitions qui n'ont pas eu plus de succès que ses appels directs.

La capitale est entourée de troupes et d'artillerie, et toute tentative serait comprimée avec énergie.

Il y a donc forcément un temps d'arrêt dans la marche progressive de la liberté en Allemagne. Mais ce qui nous doit préoccuper au plus haut point, c'est l'attitude que va prendre la Russie. Elle s'est préparée depuis quelques mois à toutes les éventualités de la guerre; ses troupes sont rangées sur la frontière, prêtes à entrer en Allemagne pour coopérer à écraser les patriotes d'Autriche, de Prusse et de Bavière, ou à seconder les opérations des forces allemandes déjà échelonnées sur la rive droite du Rhin.

Entraînées dans le mouvement libéral, ces trois dernières puissances faisaient un rempart à la France contre la Russie; elles la maintenaient dans ses limites, l'empêchaient de rien tenter contre nous. Aujourd'hui, liées à elle par des intérêts communs, les trois grandes monarchies de l'Allemagne, victo-

rieuses de la liberté brisée à Vienne, à Berlin, à Munich, ne se ligueront-elles pas contre leur ennemie, la révolution française? Là est le danger. Nous avons voulu éviter la guerre, nous ne l'avons déclarée à personne, nous ne l'avons portée chez aucun peuple; le Nord ne l'apporterait-il pas chez nous qui n'avons point d'alliés, lorsque succombent tous les peuples dont la cause était la nôtre?

DES ÉLECTIONS A LA CAMPAGNE.

Saint-Didier-au-Mont-d'Or, le 4 novembre 1848.

Citoyen rédacteur,

Nous voilà bientôt arrivés au moment décisif de la nomination du président de la République, nomination importante s'il en fut jamais, et de laquelle dépendent l'avenir et la prospérité de la République française. Il importe donc à tous les démocrates sincères de rechercher les moyens pour être à ce poste élevé un citoyen éminemment patriote et dont les talents et le courage soient une garantie qui assure tant intérieurement qu'extérieurement le triomphe de la démocratie.

Un semblable choix est difficile; il s'agit d'écartier tous les prétendants dynastiques ainsi que les candidats réactionnaires, poussés les uns et les autres par leur parti afin de détruire le principe de la souveraineté populaire renfermé dans le suffrage universel, et de faire rentrer dans le néant le grand acte de l'émancipation intellectuelle de tous les peuples qui a la France pour berceau. Il est difficile surtout pour nous, habitants de la campagne, qui sommes peu façonnés au nouveau régime, et qui avons notre éducation politique tout entière à faire, occupés que nous sommes à nos travaux industriels et agricoles, connaissant peu les hommes, ignorant les nouvelles du jour, étant par conséquent très susceptibles d'être trompés. Il est à craindre que nos ennemis ne retournent contre nous l'arme du suffrage universel. On peut profiter de notre inexpérience pour nous déterminer à voter dans des vues contraires à nos intérêts.

Les hommes qui ont le plus d'influence sont les maires des communes, les curés, les notaires, les juges de paix, et enfin les riches propriétaires. Le personnel des mairies a été peu modifié sous le rapport révolutionnaire par le replâtrage de la loi municipale de 1831, à laquelle l'on a adapté le suffrage universel.

Dans nos communes, si les habitants sont jaloux d'être élus conseillers municipaux, ils le sont rarement d'être maires, par la raison bien simple que cet emploi exigeant beaucoup de temps et d'argent, ils préfèrent, malgré l'aptitude de quelques uns d'entre eux, le laisser occuper à des citadins ou à de grands propriétaires que leur fortune rend indépendants, et qui deviennent, pour ainsi dire, inamovibles.

De telle sorte que, lorsqu'une élection a lieu, un comité directeur pris parmi les gros bonnets du régime déchu, si pire il n'est, s'établit dans le chef-lieu du département, et appelle dans son sein, comme délégués des communes, les maires qui ne sont, ne doivent, ni ne peuvent l'être, parce que la liberté des suffrages ne peut souffrir qu'un agent du pouvoir impose aucune candidature, qu'il faut pour cela un mandat spécial donné par les électeurs, qu'un maire qui n'a reçu d'eux que celui d'administrateur n'a aucun droit de se présenter à ce titre, et encore moins d'envoyer à chaque électeur par le garde champêtre une liste de candidats plié dans sa carte électorale, ainsi que cela s'est pratiqué jusqu'à présent, sans parler des nombreuses distributions qu'ils en font faire en différents lieux.

Les deux tiers des maires actuels sont les mêmes qu'avant Février, ayant subi la République, regrettant le bon temps où le cens protecteur établissait une ligne salubre de démarcation entre le propriétaire et le prolétaire. Ils font du communisme le loup-garou des habitants de la campagne, un épouvantail dont ils se servent au jour de l'élection pour écarter les candidats démocrates; et notez que plus l'on s'éloigne des grandes villes, plus la frayeur est grande à ce sujet.

Les curés de leur côté, soit au tribunal de la pénitence, soit en stimulant par leurs paroles la crédulité des dévots, seconcent merveilleusement les manœuvres électorales, et distribuent eux-mêmes dans les assemblées des listes de candidats aux électeurs confiants, sans parler du refus de faire la première communion aux enfants des électeurs assez osés pour leur désobéir, moyen dont ils font un fréquent usage et qui est presque tous jours infallible.

Les notaires ont également de tout temps exercé une immense influence politique dans les campagnes au moyen des actes de leur ministère, soit comme conseils, soit comme prêteurs, soit comme emprunteurs; il n'est besoin, pour s'en convaincre, que de se rappeler que sous le régime déchu nous avons vu un notaire de Saint-Symphorien-sur-Coise, grand meneur d'élections, amener en voiture à Lyon un nombre considérable d'électeurs de la campagne votant comme un seul homme d'après son indication.

FEUILLETON DU CENSEUR. — 8 NOVEMBRE 1848.

LE TRIBUNAL SECRET.

(Suite. — Voir le Censeur des 27, 28, 30 octobre, 1^{er}, 3, 4, 5, 6 et 7 novembre.)

Edgard eut bientôt pris la place près de Lénore. Le page et la belle écuyère, pour se garantir du soleil, suivaient le demi-cintre des aulnes qui longeait la prairie.

— Mademoiselle Lénore, dit le jeune homme, avez-vous laissé dans votre corbeille à ouvrage l'écharpe que vous devez donner ce soir à l'un de nous pour en faire votre chevalier?

— Certainement.

— Tant pis.

— Et pourquoi?

— Les lieux sauvages où nous allons entrer auraient été propices pour déterminer votre choix... A votre place, j'aurais tenu cette écharpe blanche dans ces parages escarpés, et je l'aurais jetée dans le gouffre le plus terrible en disant: « Elle appartiendra à celui qui ira la prendre... »

— Vraiment?... Eh bien! en me donnant ce conseil, vous ne vous mettez pas à ma place; vous restez égoïstement à la vôtre. Vous pensez qu'étant le plus agile de tous et le moins inquiet de vous rompre le cou, c'est vous qui auriez ramassé le ruban.

— C'est vrai.

— Bien au contraire, à ma place, vous auriez pensé que cette manière de faire un choix pourrait très bien me donner pour chevalier un daim ou un chamois des montagnes, habile à sauter dans les précipices, ou bien un homme qui posséderait les mêmes avantages de légèreté et de vitesse; ce ne sont pas, en vérité, des qualités suffisantes.

— Vous prenez mes paroles au pied de la lettre, tandis que ce

n'était là qu'une manière détournée de vous dire que je vous aime...

— Vous me le dites très clairement tous les jours.

— Et qu'il faut me prendre pour votre chevalier.

— Beau chevalier, vraiment, quand l'or qui doit forger ses épées est encore au fond de la mine!

— Je sais que beaucoup à la cour sont plus que moi; mais je suis déjà beaucoup pour mon âge et le point d'où je suis parti.

— Parce qu'il a plu à l'empereur de vous donner une épée dans le corps des pages, qui reste toujours en temps de paix, et de vous appeler quelquefois à son conseil, où on discute sur les arômes à mettre dans le vin.

— Quelque puéril que vous semble un tel avancement, il est extraordinaire pour moi... pour moi, enfant perdu dans le monde, ne sachant à qui je dois le jour, n'ayant même pas un nom, cette protection native qui nous fait des aïeux une garde invisible... Vous ne connaissez pas l'abandon dans lequel s'est passée ma première jeunesse. J'ai été élevé, pour ainsi dire, sur la voie publique, dans les universités, à la cour, où tout le monde passe sans se connaître, sans s'aimer. En arrivant, à seize ans, dans la maison de l'empereur, séjour étranger pour moi, qui avait sa langue, ses usages particuliers, personne n'est venu m'en donner la clef, me conduire dans ce dédale où chaque pas offrait une difficulté. Je n'avais pour me guider que mon cœur qui me disait: « C'est Dieu qui fais les rois, que son choix semble juste ou non à nos faibles lumières; aime ton prince, sers-le avec dévouement, et tu auras bien mérité de Dieu. » Cet attachement vrai et profond m'a attiré la faveur de Wenceslas; car c'est une faculté des enfants et des rois de sentir qui les aime. Eh bien! ce droit de porter une épée que j'ai reçue seul entre tous les pages, cette faveur du prince dont vous souriez lorsque tant d'autres l'achètent par des bassesses, je l'ai obtenue par un seul sentiment louable et pur, j'en atteste le ciel.

L'accent ému qui accompagnait ces paroles fit tomber l'ironie des lèvres de la jeune fille; elle répondit plus affectueusement:

— Sérieusement parlant, Edgard, j'ai foi en une fortune fondée sur de telles bases, et je vous crois un brillant avenir.

— Vous allez trop loin maintenant...

— La protection de l'empereur...

— Est bien capricieuse.

— Il vous restera toujours le meilleur appui, celui qu'on trouve en soi-même.

— J'ai bon courage, sans doute, et je me sens quelque chose dans la tête et dans le cœur; mais il manque à ces bons instincts une volonté supérieure qui les rallie et les dirige, un esprit d'en haut qui les anime. Plus je vous connais, Lénore, plus il me semble que vous devez être cette puissance bienfaisante qui me protège et me guide, cette âme qui domine en moi.

Ce que le page disait à Lénore en ce moment n'était que la répétition des aveux et des confidences qu'il lui renouvelait tous les jours et sur tous les tons ardents et plaintifs dont l'amour module ses accents.

Lénore l'écoutait en riant, mais avec un secret intérêt. Le jeune page, déjà si courageux et réfléchi, répondait bien à son caractère; elle trouvait dans Edgard comme dans elle-même la force morale sous une enveloppe délicate et fragile.

On était alors arrivé à mi-côte de la chaîne des montagnes; leur vue plus rapprochée dévoilait d'agrestes beautés.

A mesure qu'on s'avancait, le vent puissant des hauteurs chassait devant lui de longs flots de brouillards, comme il eût fait d'un fil de la Vierge. On voyait alors de gigantesques sapins entremêlés de roches sourcilieuses où siégeaient des orfraies et des vautours, de profonds ravins bordés de blocs informes de granit qui semblaient les squelettes de quelques monstres sauvages endormis autrefois sur ces bords; de chaque fente de leurs parois sortaient des troncs de chênes noirs et tortueux. Dans cette nature sombre et menaçante régnait un vent plaintif et terrible qui semblait le soupir féroce des animaux qui l'habitaient.

Les juges de paix exercent aussi leur part d'influence, surtout comme conseillers; au jour de l'élection, ils occupent, avec les maires, notaires, riches propriétaires, presque toujours le bureau électoral, et de là lancent à l'électeur des regards incisifs et pénétrants qui semblent deviner le contenu de son bulletin, si sa figure décomposée ou sa main tremblante au-dessus de l'urne ne vient pas en trahir le secret.

Il nous reste maintenant à examiner l'influence des gros propriétaires, qui, loin des grandes villes, possèdent dans les communes un tiers, la moitié et même plus de la propriété foncière, comme dans le Forez et le Charollais. Ces riches possesseurs de biens ont à leur disposition une armée de domestiques, vigneron, fermiers, valets, dépendant, par crainte ou par ignorance, de la volonté du maître. Pour la plupart, ils n'oseraient jamais déposer au scrutin un bulletin autre que celui dont leur maître a eu le soin de les pourvoir; car malheur à celui qui voudrait s'y soustraire, son congé ferait prompt justice de sa désobéissance.

Notez bien que les mêmes gros propriétaires influent par mille moyens sur les petits à qui appartient le reste des biens-fonds de la commune, car il est bien rare que ces derniers n'aient pas quelques rapports d'intérêt avec les premiers; de manière qu'ils disposent des élections à leur gré. La particule qui souvent précède leur nom patronimique leur défend de jamais croire à l'égalité des droits et à tout établissement sérieux de la République. Ils arrivent de leur terre au chef-lieu du département. Là, dans une assemblée tenue par eux, ils arrêtent les candidatures, et, de retour dans le village, ils donnent leurs ordres. Voilà l'élection faite, ainsi que cela s'est pratiqué à l'élection du citoyen Rivet, où environ cinquante personnes présentes ont imposé leur volonté aux quarante mille électeurs qui ont voté pour lui sans délibérer sur ce candidat par leurs délégués, représentés illégalement par quelques maires sans mandat.

En présence de cette lutte, il ne reste plus aux patriotes zélés qu'un seul moyen: c'est d'organiser des comités cantonaux qui seraient composés des délégués républicains des communes, dont le nombre serait fixé sur la population d'un délégué par 400 habitants. Ces comités cantonaux correspondraient avec un comité directeur établi au chef-lieu du département. Réunis par des délégations, ils fixeraient le choix des candidats, et nous pourrions avoir par ce moyen un gouvernement composé d'hommes du progrès qui feraient le bonheur du peuple qui, trop confiant dans de fallacieuses promesses, élit pour ses représentants des hommes intéressés à enlever le char de la Révolution pour la faire avorter à leur profit.

Salut et fraternité.

JURIN.

Voici le vote des représentants du Rhône sur l'amendement de M. Pyat, relatif au droit au travail:

Pour: MM. Benoit (Joseph), Pelletier, Doure, Greppo.
Contre: MM. Rivet, Mortemart, Paulhan, Ferrouillat, Auberthier.
Absents: MM. Chanay, Gourd, Mouraud, Julien Lacroix, Laforest.

MM. Bertholon, Crépu, Saint-Romme et Repellan ont adressé au *Moniteur* la lettre suivante pour expliquer leur abstention:

Présents au vote de l'Assemblée sur l'amendement de M. Félix Pyat, la question nous a paru posée et expliquée de telle sorte qu'elle ne pouvait recevoir une solution qui répondît à notre pensée; nous avons cru devoir nous abstenir.

Agréer, etc.

SAINTE-ROME, CRÉPU, BERTHOLON, REPELLAN.

M. Proudhon s'est également abstenu, attendu que ce discours n'était, selon lui, qu'une manifestation plus ou moins socialiste, et qu'il n'entendait servir ni un homme ni un parti.

Voici les votes de nos représentants relatifs à l'adoption de la Constitution:

Ont voté contre: MM. Benoit (Joseph), Greppo, Doure et Pelletier.
Tous les autres représentants ont voté pour.

Samedi, à cinq heures et demie, une salve de 101 coups de canon, tirés de l'esplanade des Invalides, a annoncé à la capitale le vote de la Constitution.

Voici la liste des commissaires nommés dans les bureaux de l'Assemblée Nationale, et chargés de se concerter avec le gouvernement pour régler le cérémonial qui aura lieu pour la promulgation de la Constitution:

MM. Ducoux, Berger, général Bedeau, Bixio, Trélat, Lasteyrie (Jules), Arago (François), Havin, Coquerel, Landrin, Delaporte, Sénard, Gouin, Beaumont (Somme), Degeorge.

Nouvelles d'Italie.

LIVOURNE, 31 octobre. — Un ordre du jour du nouveau ministre de la guerre annonce aux troupes que la guerre sainte de l'indépendance italienne, sur le point d'éclater de nouveau, rend nécessaire la réorganisation de l'armée toscane.

Florence, une démonstration populaire solennelle a eu lieu au palais Pitti en l'honneur du nouveau ministre.

VENISE, 27 octobre, cinq heures après midi. — Le triomphe de nos armes a été complet. Nous comptons 500 prisonniers et 200 morts ou blessés parmi les Autrichiens.

Le commandant-général de la marine vénitienne a reçu l'avis qu'en face du port de Malamocco stationnaient 14 vaisseaux de ligne sardes, 3 vapeurs et bâtiments à voiles.

A quelques pas de là, l'atmosphère devenait tout-à-coup douce et calme; il flottait dans l'espace des vapeurs d'opale roses et azurées. On voyait dans le plan le plus rapproché un fond de gazon couvert de bosquets, de vergers. Dans cette zone de verdure s'élevaient de petits hameaux dont les cabanes de bois étaient hautes comme les tiges d'iris qui croissaient à côté. L'église seule était en pierre; sa flèche bénie restait toujours là, et voyait, à chaque saison qui passait, les plantes et les cabanes naître et tomber à ses pieds.

Cependant la troupe élégante qui cheminait sur la pente la plus douce de la montagne ne donnait pas à ce magnifique paysage toute l'attention dont il était digne. Les demoiselles d'honneur, les jeunes chevaliers étaient tous occupés d'eux-mêmes et de ceux à qui ils voulaient plaire.

La princesse Sophie, qui de ces hauteurs découvrait la chapelle ruinée dont une pierre tumulaire portait le nom de *Waltimore*, ramenait sans cesse ses regards de ce côté... En appelant Sophie de Bavière à la possession de l'empire, on lui avait au moins donné la tombe de son amant.

La cavalcade, apercevant à quelque distance un plateau tapissé de gazon et abrité du vent sous de hautes roches, se dirigea de ce côté pour y prendre un peu de repos et une légère collation.

Tandis qu'on gravissait un sentier sinueux, l'impératrice voyait sans cesse un énorme vautour qui, à mesure qu'elle marchait, volait de roche en roche devant elle. Le sombre oiseau, dans son attitude horizontale et disgracieuse, battait lourdement des ailes, tendait son grand cou déplumé, regardait la princesse de ses yeux jaunes et ridés.

Sophie se plaignait plusieurs fois de cette importunité, et, toujours prête à s'effrayer, se prit à trembler réellement de la présence continuelle de cet oiseau, dont les ailes sont chargées de malheurs.

Mais à l'instant même elle le vit tomber mort au pied de la roche. En se retournant, elle vit Lénore Muller fraîche et souriante, assise sur son cheval dont elle avait abandonné les rênes, et tenant

Nouvelles d'Autriche.

La capitulation de Vienne est confirmée. Le prince de Windisch-Grätz a annoncé lui-même cet événement dans la dépêche télégraphique suivante:

« Le prince de Windisch-Grätz au commandant Horvath.

» 30 octobre 1848, dix heures du matin.

» Vienne s'est rendue sans condition. Mes troupes occupent la ville aujourd'hui.

Cette dépêche est arrivée à Salzbourg le 1^{er} novembre, à dix heures du matin, et à Augsbourg le 2 novembre, à une heure et demie.

La *Gazette de l'Oder* publie une proclamation de Windisch-Grätz. Celui-ci demande la tête du général Bem, de Pulski et du docteur Schütte, et rend chaque propriétaire responsable des faits qui se passeront dans sa maison. Si un coup de fusil part d'une maison, elle doit être brûlée, et toutes les personnes qu'on y trouvera doivent être passées au fil de l'épée. Tout Viennois fait prisonnier par les troupes doit être fusillé.

On se demande avec horreur s'il est possible qu'au dix-neuvième siècle, aux portes d'une des cités les plus importantes de l'Europe civilisée, de pareilles atrocités soient possibles! On se demande avec indignation si c'est un général de l'empereur d'Autriche qui peut donner de pareilles cruautés, dignes du chef d'une horde de sauvages!

La *Gazette de l'Oder* ajoute qu'en réponse à cette proclamation, le docteur de Schütte a mis à prix la tête du général Windisch-Grätz, et a promis deux mille ducats d'or à ceux qui l'amèneraient prisonnier.

Nous empruntons maintenant à la *Gazette de Breslau*, où nous les trouvons résumées de la manière la plus complète, des nouvelles de la journée du 28:

« Le 28 octobre, le canon n'a cessé de tonner jusqu'à six heures du soir. De six à huit heures, la canonnade est devenue moins vive.

« Le combat était engagé près du Beveler, dans le Lerchenfeld, à Brigittenau et dans la direction de Léopoldstadt. Les troupes occupent le Prater et le cimetière de Schmeltz; mais le faubourg de Léopoldstadt est encore entre les mains des Viennois, et les troupes impériales n'ont pas conquis un pouce de terrain dans les faubourgs. Au départ du convoi, à huit heures du soir, les faubourgs brûlaient dans cinq ou six endroits; par suite des bombes que Windisch-Grätz y avait jetées. Les Français qui se trouvaient à Vienne ont dû quitter la ville hier sous la protection de l'envoyé de France.

« Le moulin à vapeur sur le Danube a été incendié, mais on a sauvé tous les approvisionnements de farine, plus de vingt mille quintaux, qui s'y trouvaient, grâce à la valeur de deux cents hommes de la légion académique, qui ne se sont retirés du moulin que lorsque l'ennemi ne pouvait plus rien y trouver.

« La diète a déclaré qu'elle n'avait ni le droit ni la volonté de s'éloigner de Vienne, et que nulle puissance au monde ne saurait l'y contraindre. Hier encore elle était en nombre pour délibérer.

— La *Gazette de Spener* dit que c'est le conseil municipal de Vienne qui a fait la soumission.

— Une grande agitation continue à régner à Berlin. Des manifestations populaires ont lieu dans les rues de la ville; la garde nationale a été obligée d'intervenir à plusieurs reprises. Le défaut de place nous oblige de renvoyer à demain les détails de ces événements, que la cour de Prusse voit sans doute avec plaisir, car elle compte s'en servir comme d'un prétexte pour prendre des mesures réactionnaires et violentes.

Paris, le 5 novembre 1848.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

On enrôle à Paris des agents qui seront chargés d'aller dans les campagnes et d'y faire de la propagande pour le compte de M. Louis Bonaparte. Grâce à l'emprunt de 600,000 f. qui a été fait auprès d'un banquier israélite par M. Louis Bonaparte, il sera possible de faire face aux dépenses de voyage de ces agents. On les choisit indifféremment parmi les hommes qui se disent républicains et ceux qui sont prêts à donner les mains à une réaction impérialiste, si on avait l'audace de la tenter un jour. Ceux-ci sont capables de jouer tous les rôles; ceux-là seront envoyés aux populations républicaines, et naturellement leurs prédications sincèrement faites paraissent devoir porter leurs fruits. Auparavant, ces agents ont carte blanche. Aux citoyens qui veulent l'abolition de l'exercice, on le promet; à ceux qui veulent la réduction des impôts, on dit que M. Louis Bonaparte a une fortune immense et qu'il fera de superbes cadeaux au Trésor public. Les républicains dits *modérés* reçoivent l'assurance que le candidat proné aura une main de fer pour bâillonner la presse démagogique. Les républicains avancés apprennent que M. Louis Bonaparte prendra ses ministres au donjon de Vincennes. Dans les faubourgs de

encore un afe à la main.

Lénore avait pris cet arc entre les mains des archers qui suivaient le cortège, et avait abattu le vautour du premier coup, à quarante toises de distance.

De vifs applaudissements partirent de tous côtés; on ne pouvait voir meilleur tireur d'arc dans la garde impériale.

— Vraiment! dit l'impératrice en serrant la main de la jeune fille, je n'ai plus rien à craindre, ayant si brave amazone à mon service.

— Puiss-je, Madame, répondit Lénore, éloigner ainsi de vous tout sujet de tristesse et de danger!

— J'ai entendu plusieurs fois, reprit Sophie, la voix du pressentiment me dire qu'il en serait ainsi.

On était arrivé au plateau de rocher désigné comme le dernier point du voyage. On fit halte à cet endroit pour reprendre ensuite le chemin du retour.

De l'esplanade naturelle que formait le rocher, on découvrait une étendue de landes verdoyantes, de bruyères roses, de sable doré, un immense espace éclairé de soleil où passaient joyeusement et sous des formes diverses les grandes ombres versées par les nuages. De l'autre côté, on était adossé à un plan de montagne dont le cône se trouvait terminé par un petit ermitage abandonné qui se découpait sur le ciel.

La princesse et ses belles écuyères, assises sur la mousse, buvaient des tasses de lait que les archers étaient allés chercher dans un hameau voisin.

Lénore, debout au bord du plateau, appuyée contre le tronc d'un hêtre, contemplait le magnifique horizon déroulé devant ses yeux. Le comte de Norberg s'approcha d'elle pour relever le mouchoir tombé de sa main et le lui tendit en silence, mais en jetant sur elle un de ces regards ardents et tristes qui lui étaient particuliers, et dont la jeune fille, malgré sa fermeté habituelle, était troublée jusqu'au fond de l'âme.

Dans la crainte que le comte s'aperçût de l'émotion passagère qu'il portait en elle, elle se hâta de lui adresser quelques paroles

Paris, on déclare formellement de sa part que son avènement à la présidence sera signalé par une amnistie complète. Il y a quelques jours, un de nos amis, républicain sincère, voit entrer chez lui une ancienne connaissance, qui lui dit: « Vous n'avez rien à faire en ce moment? — Non, je n'ai pas d'emploi. — Eh bien! je puis vous faire donner une mission. — Laquelle? — M. Louis Bonaparte est sur les rangs, vous le savez, pour la présidence. — Eh bien? — Eh bien! si vous voulez voyager dans les départements en faveur de sa candidature, vous ne manquerez de rien. — Vous me proposez cela, à moi que vous connaissez républicain! — Mon cher, je suis républicain, moi aussi; croyez-vous donc que le prince ne le soit pas? Si je vous disais, ajouta l'émissaire en prenant un air mystérieux, que le prince a l'intention de prendre Raspail pour ministre de l'intérieur? — En ce cas, reprit notre ami en reconduisant l'agent, votre prince, que je ne croyais pas républicain, l'est beaucoup trop pour moi, et mon pays est abandonné du ciel, s'il se laisse prendre à un charlatanisme aussi grossier. »

Même tactique pour la politique étrangère. Quand les agents du candidat omnicolore, et que pour cette raison sans doute un illustre chansonnier cher au peuple appelle *Arlequin 1^{er}*, s'attaquent à la conscience de nos soldats, ils leur promettent la guerre, l'entrée des troupes françaises en Italie, la reprise de la rive droite du Rhin, etc. Si ces promesses sont sérieuses, c'est la guerre générale qu'on se propose de faire. A la bonne heure; mais nous voudrions savoir si on prend les mêmes engagements vis-à-vis des citoyens de la campagne. Nous l'ignorons, et nous sommes convaincus qu'un tout autre langage est tenu à nos braves cultivateurs. Il serait trop inepte, alors qu'on s'attribue une fortune imaginaire comme celles qui figurent dans les contes de l'Orient, bien qu'on soit obligé de s'adresser à des prêteurs et de mettre en quelque sorte sa présidence future au mont-de-piété, il serait trop inepte d'annoncer des dispositions belliqueuses à des populations qui ne veulent autre chose que la paix sans bassesse et la prospérité de chacun sous la garantie de la morale publique.

Pour nous, nous n'avons qu'un mot à dire aux populations des villes et des campagnes: Si vous aviez à choisir un gardien de vos troupeaux, un serviteur pour diriger vos labours, un commis pour tenir en ordre vos écritures, un contre-maitre pour surveiller votre manufacture, et que vous eussiez à vous enquerir des qualités de celui qui s'offrirait à vous, est-ce que vous vous borneriez à lui demander son nom? Est-ce que vous ne voudriez pas vous assurer qu'il est honnête, intelligent et actif?

Pour nous, si un homme se présentait pour gérer nos affaires, et qu'il nous dit: Je suis fils ou neveu de Napoléon, nous lui demanderions, sans être pour cela trop curieux, s'il n'a pas d'autre recommandation à nous produire. Eh bien! ce que tout homme sensé ferait s'il s'agissait de ses affaires privées, comment ne le ferait-il pas quand il s'agit de la République, c'est-à-dire de la guerre ou de la paix, de la banqueroute ou du rétablissement du crédit?

— Hier samedi 4 novembre, six mois jour pour jour après sa première séance tenue le 4 mai dernier, l'Assemblée Nationale a adopté, à la majorité de 759 voix contre 50, la Constitution de la République française. Le résultat de ce vote solennel, attendu avec tant d'impatience par le pays, a été salué par le cri unanime de l'Assemblée: *Vive la République!* poussé dans un mouvement d'enthousiasme qui rappelait le vif transport par lequel, le 4 mai, les représentants de la nation saluaient l'avènement de la République démocratique proclamée le 24 février. L'Assemblée Nationale n'a pas terminé sa tâche, il lui reste à faire les lois organiques; mais elle en a accompli la partie la plus importante: elle a jeté les bases, fécondes pour l'avenir, de cette République inaugurée aux cris de victoire du peuple de Paris et sanctionnée bientôt par la libre adhésion de la France entière.

La Constitution ne répondra pas sans doute à tous les désirs, à toutes les impatiences; ceux-ci trouveront qu'elle donne trop, les autres qu'elle ne donne pas assez. La vérité entre ces deux extrêmes, c'est que la Constitution contient dans leur essence ces principes démocratiques pour lesquels la France lutte énergiquement depuis cinquante années, et qui se résument dans ce noble symbole: Liberté, égalité, fraternité. Application absolue du principe du suffrage universel;

banales.

Regardant son élégant habit de velours bleu, dont les larges broderies d'or brillaient au soleil, elle lui dit d'un ton enjoué:

— Quelle toilette matinale, monseigneur! Votre pourpoint reluit comme un miroir.

Il la regarda encore un instant en silence, et répondit lentement: — Il n'y a pas besoin que mon pourpoint soit un miroir pour que vous voyez votre image dans mon sein.

Cet aveu d'amour subit et formel, quelque chose de léger que ce fût en apparence, fit tressaillir Lénore comme une révélation plus importante et qui eût dû marquer dans sa vie. Il y avait tant de puissance dans les traits et dans la voix du comte, qu'en toute circonstance les paroles qu'il prononçait étaient faibles auprès de l'impression qu'elles faisaient naître. Cependant la jeune fille, qui avait légèrement pâli, reprit avec une apparente gaieté:

— C'est depuis que nous sommes à la campagne que vous songez, monseigneur, à occuper votre cœur d'une humble fille du peuple, comme ces dames boivent du lait dans des jattes de terre pour goûter des plaisirs champêtres.

— C'est depuis le jour où je vous ai vue au château... jour qui, de plus d'un manière, restera gravé dans ma mémoire.

— Alors, comte Norberg, de toutes les vertus chevaleresques, la discrétion est celle que vous pratiquez le mieux; car vous ne m'avez jamais témoigné vos sentiments par les hommages qui leur servent ordinairement d'interprètes.

— Et qui consistent à porter les couleurs d'une femme, à prendre sa main pour danser dans un ballet?

— Sans doute.

— Cela suffit, en effet, pour peindre des sentiments qui ont la force d'un ruban... la durée d'un quadrille... Mais il est tel amour qui ne peut s'exprimer ainsi.

CLÉMENTINE LALIRE.

(La suite à un prochain numéro.)

exercice dans toute sa plénitude de la souveraineté du peuple; responsabilité sérieuse du pouvoir exécutif; émancipation complète du prolétariat; égalité politique et civile formulée nettement; consécration des grands principes de la propriété, de la famille, de la pleine liberté de conscience; organisation démocratique de toutes les manifestations de la volonté et du contrôle de la nation, à quelque degré que ce soit, par l'application du suffrage universel aux élections départementales, cantonales et communales, aussi bien qu'à celle des membres de l'Assemblée Nationale; réorganisation sur des bases démocratiques des fonctions administratives et judiciaires: voilà ce que contient la Constitution; voilà ce que les lois organiques auront à développer sans doute, mais ce qui appartient définitivement à la France démocratique. L'avenir amènera des éléments nouveaux, les principes se compléteront, et c'est dans cette prévision que l'Assemblée Nationale a laissé la Constitution ouverte à tous les progrès.

Mais, à cette heure, on peut dire que la Constitution réalise en partie ce que désirait le pays dans ses convictions sérieusement démocratiques, et nous ne doutons pas que la France ne réponde à ce cri dont l'Assemblée a salué l'achèvement de son œuvre: *Vive la République!* par cet autre cri: *Vive l'Assemblée Nationale!*

Maintenant, pour rendre fécondes les conséquences de l'œuvre de l'Assemblée Nationale, elle doit en appuyer énergiquement la pratique par ce respect qu'elle doit à l'émanation de sa propre volonté, par cette soumission volontaire et réfléchie qui est le signe de la véritable liberté.

Les dix-sept représentants du Pas-de-Calais se sont réunis avant-hier pour délibérer sur le candidat qu'ils recommanderaient à leurs commettants pour la présidence de la République. A la majorité de quinze voix contre deux, ils ont décidé que le général Cavaignac serait le candidat dont ils appuieraient l'élection. Parmi les quinze représentants qui se sont ainsi prononcés pour l'affirmative, nous citerons avec intention M. Frédéric Degeorge, patriote pur et dévoué à la cause démocratique. M. Frédéric Degeorge a eu de nombreuses relations avec M. Bonaparte, dont il a été l'ami fidèle tant que M. Bonaparte a été en prison ou exilé. Il faisait des vœux naguère encore pour que M. Bonaparte fût représentant du peuple. Aujourd'hui que les prétentions du héros de Strasbourg et de Boulogne visent à la présidence, M. Degeorge n'hésite pas à se prononcer contre sa candidature. Quoi de plus significatif?

Les deux autres représentants du Pas-de-Calais n'ont pas encore voulu se prononcer.

Samedi, au moment où M. Antony Thouret a développé son amendement que l'Assemblée tout entière, d'accord en cela avec le général Cavaignac, n'a pas voulu consacrer par son vote, M. Louis Bonaparte a pris la fuite pour n'avoir pas à se prononcer si on l'interpellait.

Aujourd'hui, jour du vote suprême de la Constitution, M. Louis-Napoléon Bonaparte, manquant pour la cinquantième fois à son devoir, n'a pas voté; en sorte qu'il semble se réserver le droit de dire plus tard: « Je puis violer une Constitution à laquelle je n'ai pas contribué par mon vote. »

Pendant le dépouillement du scrutin, il est arrivé dans la salle et s'est mis à rôder autour des corbeilles où l'on comptait les bulletins blancs et bleus. Il était trop tard pour voter, et le nom de M. Louis Bonaparte figurera parmi les absents, à moins que M. Vieillard n'ait voté pour lui, ce que permet, comme on sait, le mode vicieux de la votation actuelle.

La fête de la Constitution aura lieu du 1^{er} au 20 décembre; elle sera célébrée dans toutes les communes de France; les ministres des cultes y seront invités.

M. Lucien Murat revendique, assure-t-on, sur le domaine public, le palais de l'Élysée et le château de Neuilly.

On estime que si le candidat impérial était élu, sa famille se dispose à un ensemble de revendications qui ne va pas à moins de 80 ou 100 millions.

La réunion de la rue de Poitiers a décidé à une forte majorité qu'elle n'adopterait aucun candidat à la présidence.

Trente-sept membres présents seulement ont voté pour que la réunion désignât un candidat.

M. Vatout, bibliothécaire de l'ex-roi, vient de mourir à Clamont. M. Vatout assistait il y a peu de jours à l'une des séances de l'Assemblée Nationale. Il était membre de l'Académie, mais très connu surtout comme auteur des chansons intitulées *le Maire d'Eu* et *l'Écu de France*.

La double revue qui devait avoir lieu aujourd'hui au Carrousel et au Champ-de-Mars a été contremandée.

On assure que les agents du candidat impérial ont reçu déjà plus de 25,000 demandes d'emplois faites au nom des services rendus depuis Marengo jusqu'à Waterloo. Il n'y a pas une de ces demandes qui ne soit bien reçue, pas un demandeur à qui on ne promette deux emplois pour un qu'il demande.

Par un arrêté du président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, rendu le 27 octobre 1848, sur le rapport du ministre des finances, M. Vavin est nommé liquidateur général des biens de l'ancienne liste civile et du domaine privé, et M. Biesta commissaire spécial pour la liquidation des biens du duc d'Aumale.

Au rédacteur du CENSEUR.

Monsieur, permettez-nous d'avoir recours à votre journal pour donner de la publicité à une réclamation que nous croyons juste et nécessaire. La faculté des sciences vient d'annoncer l'ouverture de ses cours, et c'est avec peine que nous avons vu que, loin de mettre les plus utiles à l'industrie à la portée de la classe ouvrière, c'est à-dire à sept heures du soir, ils se feront encore plus tôt que l'année dernière; ainsi, par exemple, le cours de chimie, qui se faisait à six heures et demie, se fera cette année à six heures.

Nous nous attendions à mieux de la part d'une administration démocratique, dont le but doit tendre constamment à l'instruction et à la moralisation de la classe ouvrière. Qui mieux qu'elle doit savoir que souvent des hommes ne se livrent à des excès que par désenchantment et faute de savoir ou par le temps qui leur reste après leurs travaux? En attendant l'institution de cabinets de lecture publics tels qu'il en existe à Paris, ou la création de cours le dimanche, que l'on mette au moins ceux

qui se font la semaine à la portée du plus grand nombre; tous y trouveraient leur compte, les ouvriers en distractions instructives, et les professeurs en auditoire plus nombreux, ne se composant pas, comme d'ordinaire, de quelques vieux rentiers y venant pour tuer le temps et qui s'endorment aussitôt que le professeur commence.

Agréés, etc.

PLUSIEURS OUVRIERS.

La réclamation qui précède est fondée. Parmi les ouvriers lyonnais, il en est beaucoup qui ont un immense intérêt à suivre les cours de chimie, à conquérir l'instruction qui leur est si utile dans l'exercice de leurs pénibles travaux. Les teinturiers, entre autres, doivent vivement désirer de trouver dans les cours publiés le moyen de joindre à leurs expériences pratiques de l'atelier la science des faits théoriques. La teinture lyonnaise jouit d'une haute réputation, elle est méritée; mais on ne sait pas que de peines, de tâtonnements, de frais ont nécessité les succès obtenus.

Il importe non seulement de maintenir la réputation de l'industrie, mais de l'élever encore par des conquêtes nouvelles. La Constitution l'a proclamé, la France doit l'instruction à tous ses enfants; qu'elle la leur donne donc la plus large possible, qu'elle leur ouvre toutes les portes, qu'elle les convie à écouter la parole des professeurs; que les heures des cours soient fixées après la fin de la journée, afin que l'ouvrier trouve le repos du corps dans les travaux de l'intelligence.

MONOPOLE DES HOUILLES.

Nous avons rendu compte d'un procès soutenu dernièrement par seize ouvriers piqueurs devant le juge de paix du canton ouest, à raison d'un salaire insuffisant qui leur était arbitrairement fixé par les employés de la compagnie. La décision du juge de paix, sans satisfaire entièrement les ouvriers, repoussait néanmoins les prétentions du monopole, qui menaçait d'en interjeter appel. Sans craindre cette menace et forts de leur droit, les ouvriers ont poursuivi l'exécution du jugement, ce qui n'a pu avoir lieu sans amener encore une retenue à chacun des ouvriers, retenue à laquelle ils se sont soumis, croyant conjurer par la forçage qu'ils voyaient se former contre eux au sein de l'administration. Vain espoir! Lorsqu'à la quinzaine suivante ils ont été payés comme précédemment, la compagnie a élevé de nouveau la prétention qu'avait réduite à néant la décision du juge de paix, et cette fois il a été signifié aux ouvriers que, s'ils en appelaient aux tribunaux, ce serait pour la dernière fois.

Repoussés mais non convaincus, on le pense bien, les ouvriers ont porté leurs doléances au parquet, en expliquant bien qu'il s'agissait d'une affaire en tout semblable à celle pour laquelle ils avaient déjà réclamé, c'est-à-dire d'un travail excessivement pénible et dangereux, dans une couche de cinquante centimètres de hauteur, et où, par conséquent, ils étaient obligés de se coucher sur la terre détrempée, le corps nu, et exposés à la chute d'une eau glaciale découlant du toit de la mine.

Nos magistrats se sont déclarés impuissants.

M. le sous-préfet, auquel ces pauvres travailleurs se sont ensuite adressés, a promis de s'employer en leur faveur, jugeant leur réclamation des plus légitimes. Y parviendra-t-il? C'est ce dont il nous est permis de douter, car, en supposant que son intervention, tout amiable, puisse terminer cette affaire, ce sera demain à recommencer pour une autre.

Une grève est imminente au puits Basseville n° 1, à Grangette. Il s'agit cette fois de la réintégration forcée d'un gouverneur que la compagnie elle-même avait remplacé après février, sur les unanimes réclamations des ouvriers, qui croient avoir les plus graves raisons pour se refuser à travailler sous ses ordres, car ils lui reprochent des menaces et jusqu'à des voies de fait contre quelques uns d'entre eux, ainsi qu'un manque de capacité qui peut les exposer aux plus graves dangers. Il semble que l'impopularité dont, à tort ou à raison, jouit ce gouverneur, ait été pour la compagnie un motif de l'imposer de nouveau, comme une sorte de punition ou de défi aux mineurs. Déjà elle avait tenté ce qu'elle fait aujourd'hui; mais les ouvriers ayant refusé le travail, et l'autorité étant intervenue, par un arrangement amiable, l'ex-gouverneur avait été admis comme ouvrier, et les ouvriers, bons et oublieux, avaient consenti à le recevoir en cette qualité; et voici qu'aujourd'hui la prétention de l'imposer comme gouverneur renaît.

Si nous sommes bien informés, la compagnie verrait sans inquiétude une grève éclater sur ce point, où, par l'élévation des prix, elle a été obligée d'entasser une grande quantité de houille qu'un arrêt de travail lui permettrait alors d'écouler librement.

Avis aux ouvriers placés dans cette fâcheuse alternative de subir un gouverneur pour lequel ils ont la plus grande aversion, ou de se refuser au travail, et de s'exposer ainsi aux misères du chômage, tout en faisant les affaires du monopole.

Ces ouvriers aussi se sont présentés à l'autorité. Impuissante comme toujours!

A la Ricamarie, ce n'est point une crainte de grève, mais bien une suspension de travail qui vient de se manifester. On sait que les ouvriers mineurs employés par la compagnie ne travaillent que quatre jours par semaine. On sait aussi qu'un certain nombre d'ouvriers de cette localité sont complètement inoccupés, et que l'administration avait préféré transporter des ouvriers d'un autre point sur ces puits, plutôt que de leur venir en aide en leur donnant du travail. Aujourd'hui que le besoin de l'extraction se fait sentir, le monopole fait travailler toute la semaine. On pourrait croire qu'en cette situation du travail a été offert aux malheureux qui souffrent du chômage depuis long-temps, et que tous travaillaient maintenant les six jours de la semaine. Erreur! On appelle des montagnes du département voisin des cultivateurs dont on fait de nouveaux ouvriers, on déplace encore des ouvriers de l'autre côté de la ville, et enfin, quand la presse est trop forte, on fait doubler à certains la journée.

Les ouvriers mineurs croient voir cette fois clairement qu'on en veut venir à augmenter encore le nombre déjà trop considérable des leurs, afin d'arriver, dans un temps prochain, à une réduction de salaire que facilitera la concurrence de la misère.

A Rive-de-Gier, des renvois d'ouvriers sous divers prétextes ont causé une certaine agitation qui menace de se convertir en refus de travail. Notre sous-préfet a dû se rendre sur les lieux pour s'enquérir de la situation. (Sentinelle de Saint-Etienne.)

Chronique.

Nous sommes priés d'annoncer que les vieux soldats qui faisaient partie du corps d'armée commandé par le général Dupont lors de sa capitulation sont invités à se rendre chez M. Coste, rue Thomasin, 24, dimanche 12 courant, à trois heures.

Il est question de faire une réponse au passage de M. Thiers dans l'histoire de l'Empire, et de rédiger le rapport de cette déplorable affaire sur des récits faits par des témoins oculaires, victimes de l'inqualifiable conduite du général.

— Une circulaire de M. le préfet du Rhône, datée du 23 octo-

bre, et adressée aux maires du département, leur rappelle que les conseils municipaux sont tenus chaque année de dresser la liste des élèves indigents qui doivent être admis gratuitement à l'école primaire élémentaire.

Ceux des conseils municipaux qui seraient en retard de se conformer aux dispositions de la loi de 1833 voudront bien veiller à leur exécution dans la session du présent mois de novembre.

— Par arrêté du préfet du Rhône, les conseils municipaux des communes du département ont été convoqués pour le 4 du présent mois, à l'effet de tenir leur quatrième session, qui sera close le 13.

— Un épais brouillard enveloppait ce matin notre ville; à quelques jours de froid succèdent les jours brumeux de novembre. La hauteur des eaux dans nos deux fleuves est on ne peut plus propice à la navigation; un instant on a cru que les nombreuses pluies tombées ces jours derniers en éleveraient considérablement le niveau, mais elles sont arrivées à leur période de décroissance. On sait que l'état des eaux du Rhône contribue puissamment à la prospérité du commerce de notre ville; espérons que notre industrie ne tardera pas à s'en ressentir.

— M. le préfet du Rhône est en tournée; hier il est arrivé à Villefranche, où il a été reçu par la garde nationale ayant à la tête le sous-préfet et les autorités municipales.

— Le bruit courait hier que la direction des théâtres de Lyon, par suite de ses embarras financiers, était sur le point de se retirer. Il paraît que le cautionnement qui devait être fait, aux termes du traité passé avec M. Bigé, ne l'a pas été; l'autorité municipale s'était décidée à faire saisir chaque soir les recettes des deux théâtres jusqu'à concurrence du montant du cautionnement. Toutefois, malgré ces bruits, l'affiche des théâtres annonce pour demain la première représentation de la 2^{me} soirée de *Monte-Cristo*.

— Les membres de la commission des peintres et dessinateurs, unis à toutes les corporations qui doivent concourir à l'achèvement des drapeaux, nous prient de reproduire l'avis suivant que nous avons déjà inséré:

« Nous invitons tous les peintres et dessinateurs qui sont sans emploi à se présenter au cercle des dessinateurs, rue de la Cage, n° 13, au 1^{er}, de neuf à onze heures du matin.

» Chacun voudra bien inscrire son nom et son adresse, afin que l'on puisse s'organiser fraternellement et être prêts quand viendra le moment où le gouvernement demandera l'achèvement des drapeaux.

» DUCHESNE, GRIVET, ROMAIN,

» AMAND, TROLIET. »

— M. Oudinot, général en chef de l'armée des Alpes, a traversé Bourg le 31 octobre, se rendant à Dijon, où il va inspecter le corps de réserve; il doit y passer de nouveau dans quelques jours.

Avec le quartier-général de la 3^e division de l'armée des Alpes, le général Alexandre est parti de Bourg pour Mâcon le 31, après des adieux affectueux. L'état-major et la musique du 50^e, les officiers comptables et la compagnie de gendarmerie l'ont accompagné. L'infirmerie le suivra de près.

La garnison de Bourg reste forte d'une compagnie du génie, de deux batteries d'artillerie et d'un bataillon du 50^e, moins des compagnies détachées à Nantua et à Belley.

Samedi de la semaine dernière, M. le général Lebon-Desmottes a passé, dans la vaste étendue de prairies que domine le beau château de Saint-Try, qui lui sert de résidence, la revue des deux beaux régiments de cuirassiers en cantonnement à Villefranche et dans ses environs. Cette revue avait attiré beaucoup de curieux. C'était, en effet, un magnifique spectacle que ces manœuvres de deux régiments sous un beau soleil dont les rayons scintillaient, réfléchis par les armures.

— Des mendiants assez nombreux parcourent en réunion les communes du canton de Villefranche, et demandent avec insolence et menaces du linge, des habillements ou de l'argent.

— Un jeune médecin établi sur la limite de notre arrondissement et du Mâconnais était allé solliciter la main d'une demoiselle dans un canton voisin; il était accompagné d'une personne chargée de le présenter. Le retour de cette expédition a été bien malheureux. Le char qui transportait fut renversé, et le cheval s'enfuit, entraînant l'avant-train qui avait été brisé. Les voyageurs, jetés sur un chemin plein d'aspérités, furent grièvement blessés et ne purent se relever; ils restèrent assez long-temps dans cette position et ne durent qu'au hasard les secours de quelques personnes qui avaient entendu leurs plaintes. (Journal de Villefranche.)

— Les pluies de ces jours derniers ont fait déborder les rivières. L'eau couvre déjà une partie des prairies de la Bresse. La Saône marqua à l'échelle du pont de Mâcon 2^m,40 le 31 octobre, 2^m,40 le 1^{er} novembre, 2^m,80 le lendemain. Elle monte toujours.

— La foire des cuirs qui a eu lieu à Chalon le 30 octobre a été très satisfaisante. Il y avait une grande quantité de marchandises; mais elles ont été enlevées rapidement et à des prix avantageux pour les marchands qui ne s'attendaient pas à des transactions aussi nombreuses et aussi fermes. Les achats les plus importants ont été faits pour la Suisse, l'Italie et le midi de la France.

— Le château de Divonne, dans le pays de Gex, possède depuis huit jours l'archevêque de Turin, le même qui a été obligé de quitter le Piémont parce qu'il voulait s'opposer à l'expulsion des jésuites de ce pays. On annonce l'arrivée prochaine au château de Divonne de M. Marilley, évêque de Lausanne, qui, dit-on, va être relâché de la forteresse de Chillon, sous la condition qu'il quittera le territoire helvétique.

CONDITION DES SOIES DU 7 NOVEMBRE. — 38 balles. — Ouvrées, 31; grèges, 7. — Dernier numéro, 225.

Spéctacles du 7 novembre 1848.

GRAND-THÉÂTRE. — Monte-Cristo, drame en 10 actes et 17 tableaux. (1^{re} soirée.)

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — La Grâce de Dieu, vaudeville. — Moiroud et Co, vaudeville. — Horace et Caroline, vaudeville.

CÔLISÉE. — CIRQUE SOULLIER. — Relâche.

BULLETIN HEBDOMADAIRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

Soies.

Aubenas, le 4 novembre.

Notre marché d'aujourd'hui a eu beaucoup d'activité. La marchandise en vente a été, comme toujours, très promptement enlevée, et les cours se sont tenus très fermes à la cote ci-après: 36 à 37 f. le kilogramme pour les soies de pays premier choix; 35 à 36 f. le kilogramme pour les soies ordinaires; 31 f. 80 c. à 32 f. 80 c. pour les soies médiocres et inférieures. Quoiqu'il reste encore des grèges de cet ordre, leur rareté devient chaque jour plus sensible.

Les filatures d'ordre manquent. Le cours pour le petit nombre de balles de ce genre qui existent sur place est de 43 à 47 f. le kilogramme. Au dernier marché de Joyeuse, mêmes cours qu'à celui d'Aubenas. La marchandise y était rare.

A Romans, l'article paraît avoir une tendance à la baisse; les soies courantes de pays se sont vendues, au marché de vendredi dernier, au prix de 13 f. à 13 f. 25 c. le demi-kilogramme.

Nîmes, 2 novembre.

Table with 4 columns: Item description, Price per unit, Quantity, Total price. Includes items like '18/21 d. org. pays, le kilog.', '20/22 d. id.', etc.

Marseille, 3 novembre.

SUCRES BRUTS. — La semaine que nous venons de parcourir n'a pas offert beaucoup de transactions en sucres bruts.

Dans les sucres étrangers par navires français, on a réalisé 588 barriques de Porto-Ricco à 25 francs les 50 kilog. entropôt, escompte 4 0/0.

En arrivages, nous n'avons eu que la Suzanne, de la Martinique, avec 445 barriques, 4 tierçons et 14 quarts.

SUCRES TERRÉS. — Les opérations dans cette denrée des colonies étrangères ont présenté quelque importance. Les sucres Havane blancs rencontrent toujours une demande soutenue et à prix fermes.

SUCRES RAFFINÉS. — Les transactions s'opèrent toujours avec quelque activité dans les produits de consommation.

A l'entrepôt, on remarque par continuation une mévente presque absolue, la demande pour les produits d'exportation étant de toute nullité.

CAFÉS. — Deux navires arrivés cette semaine de Rio-Janeiro ont importé les quantités ci-après :

4277 sacs par Vittoria, espagnol. 700 » par Jane Black, anglais.

Les affaires les plus saillantes qui ont été traitées pendant ces huit jours ont porté sur les provenances de Haïti, dont il s'est débouché 5,000 sacs à 40 fr. les 50 kilog. entropôt, escompté 9 0/0 et quatre mois de terme.

Dans le Brésil, il ne s'est vendu que 70 sacs à 52 fr. 80 c. les 50 kilog. entropôt.

SPIRITUEUX. — Les 5/6 ont éprouvé cette semaine une reprise sensible. Le disponible, payé d'abord 58 fr., n'aurait plus de vendeurs à ce prix ; les détenteurs tiennent à 59 f.

Les premiers mois de l'année prochaine ont donné lieu à quelques affaires à 41 fr.

Malgré la faiblesse actuelle de la demande, les mares sont aussi mieux tenus ; il y aurait preneurs sans vendeurs à 52 50.

Les eaux-de-vie sont à 29 fr.

BLÉS. — Malgré les vents d'est qui ont régné pendant plusieurs jours, les arrivages n'ont paru qu'en petit nombre. Par suite, la position des blés reste la même, c'est-à-dire calme et sans variation dans les prix.

Les transactions n'ont porté que sur des quantités insignifiantes. Il s'est traité à l'entrepôt un chargement de Berdianska à 26 50 les 160 litres.

La consommation s'est bornée à des affaires de détail pour la boulangerie.

RIZ. — Les affaires en riz sont dans le plus grand calme. Le rizon fleur nouveau est à 48 fr. les 100 kilog. consommation.

Le rizon écume est coté 42 à 45 fr., et le rizon ordinaire 41 fr.

Agriculture.

UN NOUVEAU BLÉ. — M. Grelley vient de faire connaître à l'Académie des Sciences le résultat d'expériences entreprises dans le but d'introduire en France la culture du blé barbu de Toscane, dont le chaume sert à la confection des chapeaux fins.

terres médiocres, qui sont les plus convenables pour ce genre de culture, et d'introduire en France une nouvelle industrie.

NOUVELLE MANIÈRE DE FAIRE LE VIN. — Il devait être fait mercredi dernier, à Montpellier, une expérience relative à un nouveau mode de vinification dont les avantages sont, dit-on : 1° la vinification complète du moût dans la cuve, et conséquemment le développement immédiat de tout son alcool ; 2° de dépouiller les vins dans la cuve de toute la lie qu'ils recèlent, de manière à les rendre plus fins et plus délicats ; 3° de donner des vins toujours plus colorés, vifs et brillants à leur sortie de la cuve, comme les vins de trois à quatre années ; 4° de leur enlever par cette épuration, tout reste de ferment et toute matière susceptible de fermenter dans la suite ; 5° enfin, de produire des vins qui ne portent en eux aucun germe d'altération et n'exigent d'autre soin pour leur conservation que l'houillage, toujours moindre que celui nécessaire pour les vins faits selon la méthode ordinaire.

On assure que lorsqu'on soumettra à la distillation les vins obtenus par ce nouveau système, ils donneront en raison de leur légèreté et de leur finesse, des 5/6 plus suaves, toujours limpides et de franc goût ; ils donneront en moins de temps et à moins de frais, et lors même qu'ils ne seraient distillés que plusieurs années après leur formation, les 5/6 n'auraient jamais cette odeur pénétrante et nauséabonde que présentent quelquefois d'entre eux lorsqu'on attend jusqu'à la fin de l'année pour livrer à cette opération les vins communs ou altérés.

Nous aurons soin de soumettre à nos lecteurs, dès qu'ils nous seront connus, les résultats de cette expérience. (Le Languedocien.)

Industrie.

Le mouvement de la douane de Paris n'a pas été aussi prononcé qu'il était permis de l'espérer. Les mesures douanières prises par la Prusse en représailles des primes temporaires accordées à la sortie des marchandises françaises ne sont pas étrangères à ce résultat. On a dit que l'élévation du tarif du Zollverein aurait eu lieu lors même que les primes n'eussent pas été établies en France. L'exemption promise aux marchandises belges munies de certificats d'origine suffisait à prouver que cette assertion n'était pas exacte.

Commerce.

Cette semaine a été remarquable par le mouvement qui a existé sur le port de Gray. Depuis long temps, il n'était arrivé autant de marchandises à la vente ; cependant tout s'est placé et sans baisse, si ce n'est sur les avoines, dont les plus belles qualités ne se sont pas payées plus de 15 à 16 f. 75 c. les 100 kilog.

Le blé est resté de 19 f. 50 c. à 20 f. 40 c., selon mérite, et les 100 kilog.

Nouvelles diverses.

Le 2 novembre, à Paris, a eu lieu un nouveau départ de colons pour l'Algérie. Une foule plus considérable encore que celle qui était venue aux précédents départs était accourue saluer de ses adieux cette nouvelle séparation des enfants de la France, séparation qui aux tristes émotions qu'elle fait naître mêle des sentiments de vive espérance et de légitime orgueil, quand on songe à l'œuvre immense si profitable et pour la France et pour ceux qui vont l'accomplir.

La commission de l'Algérie, de nombreux représentants, des maires et des adjoints de toutes les mairies assistaient, comme toujours, à ce départ.

Une députation de la troisième légion de la garde nationale y accompagnait le lieutenant Pujol, désigné parmi les colons pour porter

le drapeau de la commune de Saint-Louis, province d'Oran.

Avant le départ, M. Trélat, président de la commission, a adressé quelques paroles d'adieu aux colons.

« Citoyens, leur a-t-il dit, ce n'est point une séparation, car c'est encore la terre de France conquise par son courage et par le plus pur de son sang que vous allez occuper et féconder sous un autre climat.

« Ce que la France fait aujourd'hui, ce que la République a entrepris et ce qu'elle réalise, elle seule pouvait l'entreprendre et le réaliser. Sous ses inspirations, sous sa puissante protection et sous l'œil de Dieu, qui protège tout ce qui est grand, vous allez, avec ce que vous avez de plus cher, avec vos femmes et vos enfants, avec vos souvenirs, avec le culte et l'amour de la patrie, avec le pressentiment et la volonté de l'avenir, avec votre force populaire, avec vos vertus et vos mœurs, consolider et perpétuer à jamais cette France nouvelle.

« Le citoyen Trélat a terminé en ces termes :

« L'officier qui tient votre étendard, que vous envoie le ministre de la guerre, va le remettre à votre porte-drapeau, digne combattant de notre République dans nos journées de péril, que viennent accompagner ses camarades de la 5^e légion.

« L'un de vous, dignes travailleurs, un ouvrier typographe, vous apporte une cantate que vous répéterez dans votre voyage, et dont il va vous faire entendre quelques accents.

« Citoyens, voilà votre commandant ; il connaît l'Afrique et y a préparé votre œuvre ; il sera bon pour vous, soyez bons et respectueux pour lui. »

Après cette allocution vivement applaudie par tous les assistants, M. Trélat ayant embrassé le commandant Yerlé, chef du convoi, et le porte-drapeau, ceux-ci ont à leur tour exprimé, en quelques mots pleins de chaleur, les sentiments qui les animaient ; après eux, M. Marie Leclere, ouvrier typographe, a chanté une des strophes de sa cantate ; enfin M. le curé de l'église de Saint-Etienne-du-Mont a béni le drapeau et les bateaux, et une demi-heure après le convoi entier quittait le port au milieu des chants patriotiques et saluant la foule de ses acclamations en signe d'adieu.

Le bateau à vapeur le Neptune doit être, dit-on, dirigé sur la province d'Oran.

Un très beau temps favorisait le départ des colons.

— Des commissaires ont été désignés pour procéder à la mise en liberté des condamnés à la transportation pour les affaires de juin. Cette mesure doit incessamment être mise à exécution.

Le Rédacteur en chef, KAUFFMANN.

COURS PRÉPARATOIRE AU BACCALAURÉAT.

M. TERRAZ, licencié ès-lettres, rue Neuve, 19, au 3^e.

TABLETTES LAROQUE, le plus efficace des Pectoraux

contre les rhumes, toux, catarrhes, irritations nerveuses et maladies de poitrine. — Boîtes, 1 f. 25 c., pharmacie LAROQUE, rue Saint-Polycarpe, à Lyon et dans chaque ville. — SIROP PECTORAL, 1 f. 50 c. la bouteille.

Pour guérir promptement les Maladies de Poitrine, telles que RHUMES, CATARRHES, ASTHME, COQUELUCHE, ENROUEMENTS, il n'y a rien de plus efficace et de meilleur que la PATE DE GEORGE, pharmacien d'Epinal (Vosges). — Elle se vend moitié moins que les autres, par boîtes de 1 f. 25 c. et de 65 c., dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, n° 16; VERNET, place des Terreaux, n° 13, et à la pharmacie, place des Célestins; Saint-Etienne, GARNIER-MARTINET, pharmacien, place de Foy, n° 1; Châlon-sur-Saône, FOUCHER-MOSSE, Grande-Rue; Mâcon, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, n° 56, et Genève (Suisse), ROUZIER.

M. GEORGE a obtenu dix médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

LYON. — Imprimerie de BOURSRY, grande rue Mercière, n° 66.

Etude de M^e Albertin, avoué à Lyon, rue Porte-Froc, n° 1.

VENTE JUDICIAIRE, en l'étude et par le ministère de M^e Coste, notaire à Lyon, rue Neuve, n° 7, le 27 novembre 1848, à onze heures du matin, en dix lots égaux, avec enchère générale, des deux cents actions représentant le capital du péage du pont suspendu de Beau-Chastel sur l'Érieux, près la Voultte, canton du même nom, arrondissement de Privas (Ardèche), prenant à la route nationale de Lyon à Beaucaire.

Cette vente aura lieu aux enchères, à l'extinction des feux, au profit des plus hauts mineurs et derniers enchérisseurs, en dix lots composés chacun de vingt actions, au pardessus la mise à prix de trois mille francs pour chaque lot.

Après les enchères partielles, il y aura une enchère générale sur les dix lots réunis qui ne sera préférée qu'autant qu'elle dépassera le montant des enchères partielles.

Chaque action donne droit à un deux-centième des produits du pont, qui se sont élevés pour les années précédentes, à environ dix mille francs par an.

Le péage a une durée de soixante-cinq ans, qui ont pris cours à partir du vingt août 1842.

Pour les renseignements et prendre connaissance du cahier des charges, des titres de la concession, des plans, états de recettes, etc., s'adresser à M^e Coste, notaire, demeurant à Lyon, rue Neuve, n° 7. Signé ALBERTIN, avoué. (2902)

Etude de M^e Groz, avoué à Lyon, rue Bât-d'Argent, n° 16.

ADJUDICATION au samedi 25 novembre 1848, à midi, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon. — Vente participation, à laquelle les étrangers seront admis, d'une grande et belle Maison située à la Croix-Rousse, rue des Fossés, 11.

Cette maison est indivise entre la veuve Billiet et son enfant mineur ; elle est située à la Croix-Rousse, rue des Fossés, 11, et se compose de caves voûtées, rez-de-chaussée et cinq étages au-dessus ; chaque étage a sur la voie publique quinze baies de portes et de fenêtres ; les façades sont construites en pierres de taille et en moellons ; les murs intérieurs sont en pisé depuis le premier étage jusqu'aux combles.

Mise à prix réduite..... 44,000 fr. Revenu..... 7,500 (3846) Signé : Groz, avoué poursuivant.

Etude de M^e Fauché, huissier à Lyon, rue Gentil, n° 1.

VENTE JUDICIAIRE. Le samedi onze novembre 1848, à dix heures du matin, il sera procédé, en la commune de la Guillotière, avenue de Saxe, près le cours Lafayette, à la vente aux enchères publiques et au comptant d'une petite construction en bois et briques, d'un hangar et d'une palissade en planches, le tout situé audit lieu ; plus, de quelques planches en bois de chêne. (4260)

FONDS A VENDRE

EXIGEANT PEU D'ARGENT COMPTANT.

Cafés de premier et deuxième ordre, — Salon de lecture, — Commerce de détail pour dame, — Parfumerie, — Pensionnat de demoiselles, — Epicerie, — Boulangerie, etc. S'adresser à M. Verset, rue Bât-d'Argent, 12. (412)

PHARMACIE A VENDRE TOUT DE SUITE

et à des conditions avantageuses, une Pharmacie située dans un des plus beaux quartiers de la ville de Lyon. S'adresser au chef du Café de l'Univers, rue de la République. (409)

FUSIL A VENDRE, un bon et beau Fusil de

chasse à deux coups. — Prix modéré. S'adresser à M. Chartron, rue Belle-Cordière, n° 7. (411)

AVIS AUX VOYAGEURS.

Une très belle Fourrure formant le manteau, qui a été payée 600 francs en Russie, serait donnée pour 300 francs. S'adresser rue Centrale, n° 13, à l'entresol. (410)

Réouverture

DES BAINS ROMAINS

Rue Daphot, ex-rue de Chartres, n° 11, A la Guillotière.

M. SAUCOURT, nouveau propriétaire des BAINS ROMAINS, a l'honneur de prévenir le public qu'il a fait dans cet établissement de grandes améliorations et l'a remis totalement à neuf.

Les personnes qui voudront bien lui rendre leur confiance y trouveront célérité dans le service et ennui propreté qui ne laissera rien à désirer. (92)

DES CAUSES LOCALES QUI NUISENT A LA FABRIQUE DE LYON,

DES MOYENS DE LES FAIRE CESSER OU DU MOINS D'EN ATTÉNUER LES EFFETS,

PAR M. KAUFFMANN.

Mémoire couronné par l'Académie de Lyon. — Prix : 2 francs, au bureau du CENSEUR.

DÉPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure, dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gale, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Grenoble, chez M. Déchenau père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicer, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Rozet, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (3758)

HOTEL. A vendre pour cause de maladie,

neuf, en face des bateaux à vapeur de la Saône, quai Puits-du-Sel, n° 125. S'adresser pour traiter au maître d'hôtel. (400)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE,

Composé en forme de pilules de M. E. SWITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répété, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales et vices vénériens ; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Les personnes mariées ou sur le point de l'être, qui ont raison de craindre pour d'anciens vices cachés, un reste de mercure, ou les suites d'un traitement imparfait, peuvent, en toute confiance, avoir recours à ce remède qui ne manque jamais de purifier le sang et de rétablir la santé.

Se vend au prix de 3 fr. la boîte, ou la quantité de quatre dans une grande boîte, pour 10 f., chez M. Vernet, pharmacien, place des Terreaux, 13. (8064)

PLUS DE DOULEURS!!!

Par le Topique-Bertrand, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc.

Pour les ventes en gros, à Lyon, place Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. — (Voir l'instruction). — Prix, selon la grandeur : 25 centimes et au-dessus. (3460)

TRAITEMENT SIMPLIFIÉ.

Guérison prompte et sans recrudescence de toutes les maladies secrètes, de la peau et du sang, par l'usage continué de salsepareille d'Amérique, remède entièrement végétal, qui doit la supériorité incontestable dont il jouit autant à son efficacité qu'à son usage facile et peu coûteux.

Prix : 5 fr. le flacon, chez Camuset, pharmacien, place des Carmes, 14, vis-à-vis de l'hôtel du Parc. (4829)